

Syndicat Mixte des Transports Péri-Urbains du Grand Besançon - Modification des statuts

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE, Rapporteur : Par délibération en date du 30 mars 1992, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la Ville de Besançon au Syndicat Mixte des Transports péri-urbains du Grand Besançon.

Cependant, en raison du refus d'adhérer et de l'hésitation de plusieurs communes, le syndicat mixte n'a pu être constitué. La principale conséquence de ce retard a été l'ajournement du lancement du réseau prévu en septembre 1992.

A ce jour, 25 communes ont délibéré favorablement sur l'adhésion au syndicat mixte. Certaines communes incluses dans le périmètre d'étude initial ont refusé de participer à la mise en oeuvre du réseau de transports. D'autres communes ont conditionné leur adhésion à la modification de certaines dispositions des statuts.

Le groupe de pilotage du réseau des transports péri-urbains a pris en compte les souhaits de ces communes et proposé aux Maires concernés une nouvelle rédaction des statuts.

Il convient aujourd'hui que tous les Conseils Municipaux prennent une nouvelle délibération pour adopter les nouveaux statuts modifiés.

Les modifications apportées sont au nombre de trois et ne changent pratiquement pas les conditions dans lesquelles la Ville de Besançon a adhéré au Syndicat Mixte des Transports :

1) Représentation des collectivités territoriales au sein du Syndicat Mixte

Les modifications concernent surtout les communes périphériques.

Le poids démographique des communes sera pris en compte. Au lieu d'un délégué et d'une voix par commune périphérique, ces collectivités disposeront d'un délégué et d'une voix par tranche par tranche de 1 000 habitants.

Le Département sera représenté par trois délégués bénéficiant chacun de deux voix, au lieu de quatre délégués ayant chacun une voix comme précédemment.

La Ville de Besançon obtient un délégué supplémentaire, ce qui porte à trois le nombre de ses représentants dans le Syndicat Mixte, chacun d'entre eux disposant d'une voix.

2) Répartition des charges entre les collectivités

La clé de répartition des charges relatives à l'inter-connexion des réseaux péri-urbains et urbains, qui seront les seules auxquelles la Ville participera, ne sont pas modifiées.

Les contributions des collectivités seront donc toujours fixées comme suit en ce qui concerne les dépenses liées à l'interconnexion :

- Communes périphériques : 50 %
- Ville de Besançon : 25 %
- Département du Doubs : 25 %

La seule modification est relative à la répartition des charges entre les communes périphériques.

Le système retenu initialement prévoyait une répartition des charges entre les communes périphériques se basant sur les critères suivants : population, potentiel fiscal et places-kilomètres offertes.

Les statuts instituent désormais une répartition de 50 % basée sur la population et à 50 % en fonction des places-kilomètres offertes sur les territoires communaux.

3) Adhésion et retrait

Les statuts prévoient dans leur nouvelle version qu'une quote-part des investissements réalisés sera demandée aux communes qui viendront rejoindre ultérieurement le syndicat mixte.

Les simulations réalisées sur l'équilibre économique du réseau de transports péri-urbains, en prenant en compte uniquement les communes favorables à la création du réseau, ont permis de montrer que les dépenses engagées pourraient être équilibrées par le versement-transport et par les produits d'exploitation sans avoir recours aux participations financières des communes.

Sur cette base et malgré la défection de quelques-unes d'entre elles, ces communes ont souhaité poursuivre la mise en place du réseau dont le lancement interviendra en septembre 1993.

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal est invité à :

- approuver les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des transports péri-urbains du Grand Besançon joints en annexe

- désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant en complément de Mme GUINCHARD-KUNSTLER et de M. JUSSIAUX, délégués titulaires et de MM. REGNIER et TABOURNOT, délégués suppléants.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : La semaine dernière, nous avons présenté ces nouvelles propositions aux Maires des communes concernées. On sait que certaines communes ne reviendront pas sur leur position. Par contre, Thise et Pirey sont semble-t-il d'accord sur ces propositions et risquent de voter favorablement. Donc là le réseau pourra fonctionner et être équilibré financièrement.

M. ALAUZET : Brièvement, une réflexion qui m'a été inspirée par les difficultés de mise en place de ce dossier et par une réunion CCGB/Elus à laquelle j'ai assisté. On peut constater qu'indéniablement il existe un malaise entre la Ville de Besançon et certaines communes périphériques, probablement la conséquence de nombreuses années de conflits, rivalités ou intérêt...

C'est sans doute en partie la cause des difficultés à mettre en place aujourd'hui une structure de coopération intercommunale. Alors aujourd'hui c'est une approche nouvelle qu'il nous faut envisager non pas dans un rapport de force et de profit, mais un dialogue basé sur la confiance, le respect, le partage. Je m'explique : au moment où la Ville de Besançon tente de décentraliser l'habitat social, comment empêcher les communes périphériques de penser qu'il s'agit là pour Besançon de se décharger d'une partie de ses problèmes sociaux ? Au moment où Besançon tient la place la plus active dans la réflexion sur l'agglomération, comment empêcher les habitants des communes voisines d'imaginer que Besançon souhaite surtout les amener à participer un peu plus aux différentes réalisations bisontines ? Si tel est le projet des élus bisontins, ce qui est d'ailleurs parfaitement légitime, il faut le dire et ne plus faire semblant. Plus la discussion se fera dans la clarté, plus les choix seront faciles. Comment voulez-vous que les uns et les autres prennent des décisions alors même qu'ils se soupçonnent d'avoir des tas d'arrière-pensées ? C'est bien de coopération dont il s'agit et non de compétition. Si un groupe doit retirer des profits, cela ne doit pas être au détriment des autres (vives protestations).

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Je voulais simplement dire à M. ALAUZET qu'il est trop facile de faire ce genre de réflexion complètement dans les nuages, complètement en dehors de toute position prise par le Conseil, par les élus, du travail qui a été fait par Mme GUINCHARD-KUNSTLER et bien d'autres pour

essayer, effectivement, de ne plus se regarder en chien de faïence et de travailler ensemble. Je ne suis pas allé à toutes les réunions, je n'étais pas à celle où vous étiez mais si vous avez assisté à quelques réunions, vous avez dû constater la différence d'état d'esprit et de mentalité des élus municipaux de la périphérie dans tous les dossiers qu'on leur a soumis. Il est impensable qu'un Conseiller Municipal de Besançon s'exprime encore de cette façon sur la coopération intercommunale ! Ou bien vous n'y connaissez rien du tout, ce qui est possible, ou vous avez rien compris à ce qui est fait depuis pas mal de temps, ou alors vous planez totalement et vous faites des déclarations qui sont vraiment inadmissibles. Nous passons du temps, nous dépensons de l'énergie, nos services aussi, mais tout cela dans une clarté totale, sans essayer de s'approprier quoi que ce soit. Nous avons décidé d'aller à la rencontre de toutes ces communes pour essayer de faire avancer un peu les choses tout doucement, pour essayer de faire autre chose que ce qui s'est fait par le passé. Il y a 20 ans, il y a 10 ans, il y avait un malaise c'est vrai mais il n'existe plus, alors ne dites pas le contraire ce soir.

M. PINARD : Il y a des manifestations d'individualisme petit bourgeois qui sont d'un minable que je n'attendais pas. La réalité, c'est que s'agissant de l'habitat social, nous accueillons chaque semaine des femmes qui, suite à des problèmes familiaux, débarquent sur Besançon venant du Doubs, de la Haute-Saône. Alors je sais très bien que souvent d'une manière démagogique, il s'est dit que nous en avons beaucoup parce que nous avons certains quadrillages d'institution sociale qui les attireraient. Ce sont d'ailleurs souvent des initiatives privées du type Le Roseau. Mais ça ne tient pas la rampe puisque la prison pour femmes se trouve à Dijon et que les problèmes sociaux consécutifs à l'élargissement de ces personnes, c'est souvent nos collègues dijonnais qui les ont sur les bras. Chacun sait qu'il y a des cas où il est nécessaire, c'est le cas de le dire Monsieur ALAUZET, de mettre les gens au vert, que des femmes sont accueillies au Roseau et que, réciproquement, pour des raisons de sécurité, d'autres femmes de la région vont à Dijon ou même beaucoup plus loin. Il faut savoir que nous avons accueilli les anciennes prostituées de Grenoble lorsqu'il y a eu des drames dans cette région, on ne l'a pas crié sur les toits. Alors laisser entendre que l'on voudrait «fourguer» sur la périphérie des cas sociaux ! Je trouve qu'il y a déjà bien assez de préjugés, qu'une fois de plus tout le monde est d'accord pour dire il faut des institutions d'accueil à condition qu'elles soient à 3 km de chez soi. Je sais que s'agissant non pas d'habitat spécifique mais d'habitat social dans telle ou telle commune, les Maires qui étaient décidés à diversifier le parc d'habitat ont rencontré d'énormes difficultés car tout le monde a d'excellentes raisons de refuser ces choses-là. Je sais très bien qu'il y a une connexion entre le problème de la diversification de l'habitat, le problème des transports parce que l'énorme problème qu'on rencontre c'est que si les gens trouvent un habitat social en-dehors du périmètre municipal, ils ne trouveront jamais d'emploi ou alors il faudra qu'on leur paie la voiture ou un moyen de locomotion s'il n'y a pas un réseau de transport en commun. Mais par rapport à ce que nous avons connu, je ne m'attendais pas à une pareille régression mentale et je pèse mes mots.

M. JACQUEMIN : Monsieur le Maire, notre groupe «Une Ambition pour Besançon», lorsque pour la première fois ce dossier a été porté à l'ordre du jour, s'était abstenu. J'avais souhaité à l'époque qu'un plus large consensus se fasse dans l'agglomération autour de ce projet, sachant d'ailleurs tout à fait que l'équilibre financier ne pouvait être trouvé dans de bonnes conditions qu'à ce prix. C'est la raison pour laquelle j'avais attiré votre attention en recommandant l'abstention pour notre groupe. Aujourd'hui il en est différemment. Nous avons d'ailleurs de notre côté travaillé à ce que ce projet aboutisse et je me réjouis que cela soit fait. Nous voterons donc ce rapport.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous en sommes heureux.

M. ALAUZET : Je suis surpris de ces réactions aussi violentes parce que je suis tout à fait d'accord avec vous. Ce que j'ai simplement voulu dire au moment où j'assistais à une réunion, c'est que j'ai senti de la part des gens qui m'entouraient beaucoup de méfiance. Je l'ai ressenti, je ne peux pas vous le dire autrement. Peut-être qu'il y a une communication qui s'est très très bien faite au niveau des Maires mais malheureusement je crois qu'au niveau des élus de base dans les campagnes, beaucoup ne sont pas convaincus, c'est simplement cela que j'ai voulu dire et j'aimerais que la prochaine fois que vous me répondrez ce soit avec un peu moins de violence, s'il vous plaît.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Il faut essayer de nous dire des choses un peu plus sensées, alors.

Mme GUINCHARD-KUNSTLER : Vous avez assisté, sûrement, à une des réunions les plus difficiles Monsieur ALAUZET parce que je me souviens très bien dans quel secteur vous étiez. Les discussions ont été vives mais je crois que dans un domaine de construction, il faut accepter le débat quel qu'il soit. En assistant à cette réunion, j'étais très contente qu'elle puisse avoir lieu car il y a trois ans, il n'était pas imaginable qu'on puisse discuter, même de façon dure et directive. Rien que cela, c'est déjà un énorme progrès ! Nous avons fait le choix de dire qu'ensemble, nous allions définir ce que nous allions faire. Et ça c'est une démarche réelle de confiance mais aussi de responsabilité qui a été demandée à l'ensemble des élus qu'ils soient Conseillers Municipaux ou qu'ils soient Maires mais c'est vrai que c'est une démarche difficile et que tout le monde doit apprendre. Moi ce jour-là j'étais très contente que cette discussion puisse avoir lieu parce qu'il y a trois ans ou même un an, dans ce secteur-là elle n'aurait pas pu se faire.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Ce qui est gênant c'est remarquer l'arbre qui cache la forêt. Nous avons vu des centaines de Conseillers Municipaux de base et nous avons passé des heures avec eux, de 20 heures à 23 heures tous les soirs pendant un certain temps et sur l'ensemble j'aime autant vous dire que le cas que vous avez vu à Thise était exceptionnel. Alors on voit deux voisins qui ne paraissent pas d'accord, on généralise en disant il faut faire dans la clarté, il y a un malaise, etc. Je crois qu'il faut essayer d'avoir une réflexion d'élus quand on veut discuter et intervenir en Conseil Municipal sur un problème aussi important et crucial que celui de l'intercommunalité.

M. JUSSIAUX : Juste un mot à nos collègues Verts et en particulier à M. ALAUZET. Moi je pense quand on est, comme j'en suis un moi-même d'ailleurs, débutant en politique on a le droit à la naïveté (rires). Mais je pense qu'il faut s'entraîner à bien observer les actes et pas seulement écouter les discours. Je ne veux pas dire que je souscris aux réflexions de M. ALAUZET, je veux simplement lui dire que je comprends qu'il puisse avoir encore ce type de naïveté. Ce que je lui demande qu'il fasse comme effort, c'est d'être aussi exigeant vis-à-vis des siens qu'il se montre exigeant de ses collègues de la majorité municipale. Moi quand je vois les Verts, passez-moi la vulgarité, «être cul et chemise» avec un élu d'une commune toute voisine, Beure pour ne pas la citer, qui déverse ses égoûts directement dans le Doubs parce qu'elle refuse de payer son raccordement à notre station d'épuration et qui entretient une splendide décharge sauvage sur le chemin qui mène dans le très beau vallon des Mercureaux, je me dis que parfois ils ne sont pas très regardants sur leurs alliances.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Nous débordons un petit peu les choses.

M. NACHIN : Les propos tenus par JUSSIAUX sont tout à fait diffamatoires et faux (protestations) et j'espère que le Maire de Beure lui répondra publiquement.

M. LE DÉPUTÉ-MAIRE : Restons à Besançon où l'on a déjà pas mal à faire.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts du Syndicat Mixte des Transports Péri-Urbains du Grand Besançon et désigne :

- en qualité de délégués titulaires :

- . Mme GUINCHARD-KUNSTLER
- . M. JUSSIAUX
- . M. REGNIER

- en qualité de délégués suppléants :

- . M. HUMBERT B.
- . M. MILLE
- . M. TABOURNOT.